



Dès le début, la direction a tenté de faire passer les organisations syndicales pour des interlocuteurs réfractaires au dialogue. **C'est faux ! la preuve !**

Négociations du PSE pour la N°4

L'intersyndicale va présenter les revendications suivantes avec des précisions avant la négociation :

L'intersyndicale attend depuis le 19 mars des réponses à ses revendications

Demandes Intersyndicales		Réponses de la Direction
• Préavis : 3 mois de préavis pour tous et doublement du préavis pour salariés handicapés		?
• Congés de reclassement :		?
- Age inférieur à 30 ans : 15 mois		
- Age entre 30 ans et 44 ans : 18 mois		
- Age entre 45 ans et 54 ans : 20 mois		
- Age supérieur à 55 ans : 24 mois		
• Maintien de notre proposition à 84% du salaire brut pendant la durée de reclassement		?
• Baisse à 7 000 euros pour la formation d'adaptation		?
• Aide financière de 15 000 euros pour la création d'entreprise et micro-entreprise		?
• Aide financière baisse à 20 000 euros pour les projets de formation		?
• Prime de reclassement rapide baisse à 50% du restant dû pour tous		?
• ... et si reprise d'activité avant 6 mois, 85% du restant dû		?
• Indemnité différentielle de reclassement, reprise de l'accord GECPP		?
• Prorogation du congé de reclassement maxi 6 mois		OUI
• Application minima de l'accord GECPP dans son intégralité		?
• Critère d'âge : pas de contre-proposition		?
• OVE (offre valable d'emploi) : propose la reprise de l'accord GECPP sur ce sujet		?
Nouvelles revendications		
• 80 000 € de prime sup pour tous en plus de la grille d'indemnité du livre 1		?
• Prorogation de l'accord GECPP pour 5 ans		?
• Congés d'âge et accord pénibilité à intégrer		?
• Indemnités reconstituées sur base temps plein		?
Nous attendons toujours les réponses de la Direction et ses arguments		

A suivre...